



Gestion Loisirs La Forge

Domaine De La Forge

Village de loisirs

Route de Sanguinet 33260 La Teste de Buch
Tel.05.56.66.07.72 Fax : 05.56.66.78.97

E-mail : contact@domainedelaforge.com Site internet : www.domainedelaforge.com

Contrat de réservation Mobil-home/Bungalow/Chalet

M/Mme /Mlle :
Adresse :
Code postal : Ville
M@il :
Tel : Portable
Nationalité : Pièce d'identité : N°
Type de véhicule : Immatriculation :

Accepte les conditions générales et désire réserver :

Hébergement choisi :

- Mobil-home 2 chambres du Au
 Mobil home 3 chambres du Au
 Bungalow Mimosas du Au
 Chalet standing du Au
 Mobil-home Grand Confort du Au

Nombre d'adultes Nombre d'enfants Âges :

Montant du séjour :

..... semaine à = Euros
..... semaine à = Euros
..... nuit à = Euros
..... nuit supp. à = Euros

Tv comprise

Kit draps / lit : 15.00 x lits = Euros
Kit bébé / nuit : 6.00 x nuits = Euros
Animal* / nuit : 6.00 x nuits = Euros

Forfait ménage (à la demande) : 60 €

*Les chiens 1 et 2 catégories ne sont pas admis.

Frais de dossier : 20.00 Euros

Total du séjour Euros
Acompte de 25% Euros
Reste à régler Euros

Versement pour réservation ci-joint :

- Par chèque n° à l'ordre de Gestion Loisirs La forge
Sur banque
 Par Carte bancaire n°
Date d'expiration n° Crypto :

Comment avez vous fait notre connaissance ?

J'accepte les conditions générales de location

Date :

Signature,

Domaine de la Forge

Route de Sanguinet
33 260 La Teste de Buch

www.domainedelaforge.com
contact@domainedelaforge.com

☎ : 05.56.66.07.72
Fax : 05.56.66.78.97

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1- EN SAISON : les séjours sont compris du samedi au samedi. Heure d'arrivée entre 15 h et 19 h, heure de départ : avant 10 h.

HORS SAISON : les arrivées et les départs sont libres en fonction des heures d'ouverture du bureau (9h-12h / 14h-18h). Toute arrivée tardive doit être signalée avant 18 h au 05.56.66.07.72. La location est nominative et ne peut être cédée. Pas de remboursement en cas de départ anticipé.

2- 25 % à titre d'acompte doivent être adressés avec le bon de réservation afin d'officialiser la réservation.

3- La confirmation de location vous sera adressée après réception du contrat de réservation et du chèque d'acompte. A la réception du dossier, si nous n'avons plus de disponibilités, nous vous prévenons par téléphone et le dossier est retourné.

4- Le solde du montant du séjour sera envoyé plus tard 2 semaines avant la date d'arrivée. Une facture acquittée vous sera alors adressée.

5- Toute résidence doit être laissée propre et rangée comme elle se trouve à votre arrivée. Si nécessaire, les frais de ménage seront facturés 60 €.

6- Une caution de 500 € est déposée à l'arrivée, elle ne sera remboursée qu'après contrôle de la résidence. Seront retenus les frais de remise en état (si détérioration ou casse), les frais de ménage si l'état de la résidence nécessite une intervention. Si vous désirez quitter la résidence en dehors des heures d'ouverture du bureau, le chèque de caution vous sera adressé par courrier après contrôle.

7- Annulation de la réservation par lettre recommandée avec accusé de réception :

- plus de 30 jours avant le séjour : 50 % du montant de l'acompte restent acquis à la société.

- moins de 30 jours avant le séjour : la totalité des sommes versées resta acquise à la société.

- Frais de dossier : dans tous les cas, les frais de dossier restent acquis à la Société Gestion loisirs la forge.

8- Inscription tardive : en cas d'inscription moins de 3 semaines avant le début du séjour, le règlement de la totalité du séjour+les frais de dossier sont à verser à la réservation.

9- Contenu de la résidence : chaque résidence contient la vaisselle et le matériel de cuisine nécessaire au

nombre de personnes, le micro ondes, le frigo, la télévision. Les couvertures et les oreillers sont fournis. Possibilité de locations de kits draps et kit bébé sur réservation.

10- Règlement intérieur : dans l'intérêt général, chaque client est tenu de respecter le règlement intérieur du complexe sous peine d'expulsion sans remboursement ni indemnités.

11- Il est conseillé à chaque résident de conserver un double de ces conditions.